

# PROCÈS VERBAL de la RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2009

**Douze présents** : Frédéric BERTRAND – Philippe CHEKROUN – Pascal GOUMARD – Manuel JACINTO – Jean KACZMAREK – Alain LEFRANC – Patrice MOUTON – Bernard PARIS – Danielle REGNAULT – Jean-Marie TERRASSON – Jean-Claude VIGNAUD

**Excusés** : Jacques BATAILLE (procuration Alain LEFRANC)

**Démissionnaire** : Henri SOUILLARD

Nombre de présents et de pouvoirs pour voter : 12

---

## ORDRE du JOUR

- Point de situation.
- Modification de la composition du conseil d'administration.
- Cotisation 2010.
- Règlement intérieur
- Questions diverses

---

Ouverture de séance à 20 h 50 par le Président et lecture du PV du C.A. du 24 juin 2009.

Le Président ouvre le conseil en présentant les 15 nouvelles candidatures suivantes :

FLEJO Claude – MICHEL Pascal – PELLERIN Frédéric – JANITOR Hervé – BIORET Emmanuelle – MIMS Anthony – LEGAY Yannick – HAMADA Erline – GOSSE Antoine – DE PRACONTAL Jean – BERTHELIER Yves – WHITTAKER Stephen – MAISONNEUVE Florent – CHARBONNET Mathias – PELLAT Benoît.

Les 15 candidats sont acceptés par le Conseil et bienvenus à l'ACLR.

## Informations diverses :

- Suite à la lecture du PV du 24 juin, JC VIGNAUD tient à rectifier son propos « Le DA40 n'est pas adapté au club » par « Le DA40 n'est **plus** adapté au club ».
- La BGTA (Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens) est passée deux fois au club. Suite à son passage, le parking aviation générale a été temporairement fermé jusqu'à ce qu'un fléchage soit mis en place pour les passagers en transit. Après discussion, un grillage bas pour fermer la zone « public » devant le club est suffisant.
- Le stage BB s'est bien déroulé dans une bonne ambiance et l'ensemble des participants (4) ont obtenus le diplôme.
- Concernant la maintenance, la société Aéro Service Atlantique a obtenu son agrément « Part M ».
- Le club attend toujours la décision de la Chambre de Commerce concernant le coût de l'autorisation d'occupation temporaire, (AOT).
- Suite à une panne du DA40, B. PARIS va regarder si l'assurance de l'appareil prend en charge les frais liés aux déplacements des pilotes pour leur retour à La Rochelle et pour les frais de réparation.
- Les sorties club, actuellement organisées par T. FONTAINE et JM. TERRASSON, sont un succès.

## **ORDRE du JOUR :**

### **Point de situation :**

- Il y a eu 1363 h de vol effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce total montre que le retard sur l'année dernière a diminué et n'est plus que d'une soixantaine d'heures par rapport à la même date de l'année précédente.
- Au 11 septembre 2009, l'ACLR compte 178 adhérents dont 34 élèves, 18 BB et 126 PPL.
- Au 11 septembre 2009, les heures par avion se répartissent selon le tableau suivant :

Immatriculation	Total au 11/09/09
F-GRRH	277h28
F-GRRO	168h31
F-BSBT	327h18
F-BUMT	219h21
F-BXZM	137h00
F-GZMP	225h49
F-BNMU	8h31
Total	1363h58

- Il reste 80 h de potentiel sur RO et le moteur pourrait être racheté par un particulier.
- MT ne bénéficie plus que de 100 h de potentiel. Pour que l'achat du nouveau moteur intervienne sur l'exercice 2010, son utilisation est provisoirement suspendue.
- A noter que BT a très bien volé durant les mois de juillet et d'août.
- P. MOUTON propose de reconduire la double commande gratuite sur le DA40. Cette proposition est mise au vote et acceptée avec 11 OUI et une abstention.
- Concernant l'augmentation du prix de l'heure de vol, la proposition du bureau présentée ci-dessous est mise au vote :
  - APM-20 (RH et RO) : 109 €
  - DR-300 (BT) : 119 €
  - C172 (MT) : 145 €
  - DA40 (MP) : 159 €Elle est acceptée avec 11 OUI et une abstention.
- Il est également rappelé aux pilotes de noter explicitement leur vol à destination d'un autre aérodrome surtout quand celui-ci comporte une taxe d'atterrissage notamment à Rochefort. Cela facilitera grandement la tâche de notre secrétaire en évitant de lui faire perdre du temps inutilement.

### **Modification de la composition du conseil d'administration :**

Suite à des problèmes personnels, H. SOUILLARD souhaite démissionner du CA. Le conseil prend acte avec regrets, mais compréhension, de cette démission.

## **Cotisation 2010 :**

En préambule il est rappelé que le montant des cotisations devrait couvrir en grande partie, sinon la totalité, des frais fixes du club qui pour cette année s'élèvent à environ 45 000 €. Un débat s'engage sur d'une part, l'augmentation nécessaire pour couvrir les frais fixes sachant que le club bénéficie environ de 8000 € de recettes, et d'autre part, sur le fait que cette augmentation puisse être répartie sur plusieurs années ou bien être concentrée sur une seule année.

Après discussion, il est décidé de voter sur deux questions :

1. Sur le principe d'une augmentation êtes-vous d'accord ? A cette question il est répondu OUI par 11 OUI et une abstention.
2. De quel montant doit être cette augmentation ? Après discussion et proposition de divers membres il en ressort une proposition de 290 € pour la cotisation 2010. Cette somme devrait permettre au club de disposer d'une petite marge de 3000€ environ pour pallier à des aléas éventuels et pour si possible diminuer un peu les pertes de nos exercices antérieurs. Cette proposition est mise au vote. Elle est acceptée par 11 OUI et 1 NON.

Suite à cette augmentation, il est proposé d'augmenter également le tarif des baptêmes et des locations de places de parking dans le hangar.

A l'unanimité il est décidé de fixer le tarif des baptêmes à 120 € et celui des places à 100 €/mois.

Concernant l'augmentation de la cotisation club, il est décidé d'étudier la mise en place de facilités de paiements pour répartir le versement de cette somme. Le soin de gérer les étalements de paiement sera laissé à la secrétaire sous réserve de disposer d'une couverture.

D'autre part, pour inciter l'adhésion de nouveaux membres (et ainsi répartir les frais fixes sur un ensemble plus grand de personnes), il est décidé de mettre en place un système de parrainage. Pour tout nouvel adhérent parrainé par un membre du club, ce dernier verra son compte pilote crédité d'un montant de 100 €. Ce montant ne pourra en aucun cas être versé ou remboursé directement à l'intéressé. Cette mesure sera réétudiée annuellement par le CA.

## **Règlement intérieur :**

Suite à l'heure tardive et au travail conséquent à mener, il est décidé de traiter ce point au prochain CA qui sera intégralement consacré à cette question.

## **Questions diverses :**

- E. COURCAUD souhaite à nouveau faire partie du club. Le président doit l'appeler pour s'entretenir avec lui de cette question.
- Concernant les festivités au sein du club, J. BATAILLE souhaite organiser deux soirées : le 3 octobre pour un repas créole et le 21 novembre pour fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau. Le CA remercie Jacques pour l'organisation de ces événements.

La séance se termine à 23 h 30, la date du prochain conseil devant s'occuper de la modification du RI étant fixée au vendredi 2 octobre 2009.

Le Président

Le Secrétaire Général

Patrice MOUTON

Frédéric BERTRAND